

BUREAUX : RUE NAIN.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr. ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. ; Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES : 20 centimes la ligne RÉCLAMES : 25 centimes — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1 ; A Lille, chez M. Béghin, Libraire, rue Grande-Chaussée ; A Paris, chez M. Havaux, Latite-Bullier, 4, place de la Bourse, 8 ; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 02, 8 12, 9 48, 11 37, m., 12 20, 156, 3 42, 5 11, 6 45, 7 38, 9 30, 11 41, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 08, 8 43, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 46, 5 03, 6 03, 8 13, 10 23, 11 31, s. — Lille à Roubaix, 5 30, 6 50, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 29, 4 45, 5 45, 7 55, 10 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 6 59, 8 09, 9 41, 11 28, 12 17, 1 47, 3 39, 5 09, 6 09, 7 39, 9 24, 11 09. Mouscron à Lille, 6 43, 7 53, 9 21, 11 18, 12 05, 2 21, 4 50, 5 57, 7 40, 9 40

BOURSE DE PARIS

DU 18 JUIN	
3 0/0	55 70
4 1/2	80 50
Emprunt 1871	89 60
Emprunt 1872	90 60
DU 19 JUIN	
3 0/0	56 ..
4 1/2	80 55
Emprunt 1871	89 95
Emprunt 1872	91 ..

ROUBAIX, 19 JUIN 1873

M. Baragnon a lu hier à l'Assemblée le rapport de la commission des poursuites contre M. Ranc. Ce rapport, écouté au milieu d'un silence solennel, nous dit nos correspondances, est rédigé avec autant de clarté que de rigueur ; il a produit une vive impression. M. Baragnon s'est maintenu sur le terrain purement judiciaire et s'est efforcé d'éviter tout ce qui pouvait ressembler à un réquisitoire politique. La commission a montré ainsi qu'elle agissait, non comme on l'a colomnieusement avancé, pour satisfaire une vengeance politique, mais dans l'intérêt de la justice méconnue par la trop longue impunité que des influences occultes avaient assurée à M. Ranc.

La République française, entasse article par article pour prouver le droit de son collaborateur M. Ranc à n'être pas poursuivi et l'erreur de l'Assemblée en autorisant les poursuites. Elle produit aujourd'hui les plus curieux arguments. Après avoir récemment essayé de démontrer que l'acquiescement de M. Iblyse-Parant équivalait à l'acquiescement de M. Ranc, elle met en avant l'inviolabilité du mandat de député. Cette inviolabilité n'est pas une faveur ajoutée à l'honneur, elle n'appartient pas en quelque sorte à la personne du député, elle est instituée pour protéger la volonté des électeurs pour lui assurer le respect qui lui est dû.

« Il ne peut être permis ni possible continue l'organe gambétiste, sans des raisons de la plus haute gravité, ou pour mieux dire sans une nécessité absolue, de frapper cette volonté de nullité, en mettant celui qui est chargé de la représenter dans l'impossibilité de remplir son mandat.

Cela est un commentaire du principe adusum des frères et amis, lesquels peuvent avoir souvent beaucoup de petites pécadilles à se reprocher. Cependant on peut l'accepter sous réserve, et pour un instant, et dire « Oui sans doute, il ne faut autoriser les poursuites qu'en cas de nécessité absolue. Mais quelle nécessité plus absolue que celle-ci ? Eh, Quoi ? Voilà un homme poursuivi pour délits et crimes de droit commun et politiques, poursuivi avec des multitudes d'autres personnes ; ces personnes sont condamnées, lui seul joui non-seulement de l'impunité mais ce qui est le pis de l'immunité vis à vis de la justice ? Et si se prétend couvert par le suffrage des électeurs ? Allons donc. Ou bien ce suffrage ne peut admettre une telle injustice, une telle immoralité et dans ce cas il est honnête et

doit approuver les poursuites autorisées par l'Assemblée, ou bien ce suffrage désapprouve les poursuites et dans ce cas il admet l'immoralité ; il est mauvais il ne peut être suivi.

Mais telle n'est pas d'ailleurs la nature de l'inviolabilité parlementaire ; elle ne résulte point de l'élection même, elle est avant tout une conséquence de l'organisation parlementaire, elle est décrétée par les Assemblées non point imposée par le vote des électeurs. L'inviolabilité du député est la sauvegarde de l'honneur des Assemblées et précisément parcequ'elle est la sauvegarde de cet honneur, elle ne saurait couvrir et dérober à la justice les actes qui entacheraient cet honneur. En retenant le droit d'autoriser les poursuites contre leurs membres, les Assemblées ont par le fait même bien déterminé la valeur de l'inviolabilité car, à coup sûr le bon sens se refuserait à voir dans les autorisations de poursuites un droit dont il serait impossible de faire usage. Il semble du reste que les arguments invoqués par la République française aient été inspirés par la lettre que M. Ranc a répondu à la commission, au lieu de se présenter devant elle.

L'invitation adressée par M. Baze président de la commission, le fut par lettre chargée.

M. Ranc se trouvait dit-on chez un ami ou M. Ranc père alla la lui porter en se faisant accompagner du facteur. Il fallut bien signer. Mais aussitôt après ce héros éclata en reproches. Vous m'avez perdu dit-il à son père. Maintenant que j'ai reçu cette lettre je dois répondre, si au contraire, on ne m'avait pas trouvé j'aurais pu traîner l'affaire en longueur. — Mais la commission n'aurait probablement pas attendu qu'il plut à M. Ranc de se présenter devant elle, ou de daigner lui répondre.

Enfin la République française prétend que la haute magistrature désapprouve l'autorisation. « Ces vieux magistrats raisonnent en hommes sages on ne les soupçonnera pas d'être favorables aux idées et aux personnes de la démocratie républicaine. Mais ils songent à eux-mêmes à leur prestige, à leur influence et les imprudences compromettantes que l'on commet à Versailles les alligent et les inquiètent ». C'est une insulte gratuite à la haute magistrature, et personne nous le pensons bien ne s'y arrêtera. Il faudrait désespérer du salut social en France, si devant les faits reprochés à M. Ranc, ces honnêtes gens pouvaient comme le dit le journal de M. Gambetta tenir en suspicion la justice du pays.

Quelques personnes s'étonnaient que la commission n'eut pas fait comparaître le général de Ladmirault, et peut-être aussi M. Dufaure et M. Thiers, pour apprendre d'eux pourquoi les poursuites avaient été suspendues ou pour mieux dire abandonnées. La réponse ce nous semble est bien simple, la commission n'avait pas à se constituer en cour de justice, elle a constaté le fait de la suspension des poursuites, elle a constaté les faits sur lesquels repose l'accusation, elle autorise ou propose d'autoriser

les poursuites, c'est à la justice à porter la lumière partout où elle le croira nécessaire. Un intime de M. Thiers lui prête d'abord ce mot sur M. Ranc, prononcé au moment de l'abandon des poursuites : « Quand on a 30 mille accusés sous la main, il ne faut pas compliquer les catégories. » C'est-à-dire que poursuivant les soldats, il fallait amnistier les chefs.

Voici, d'après le Journal des Débats, le texte de la lettre adressée par M. Ranc à la commission des poursuites :

Paris, le 16 juin 1873.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser réception de la lettre que vous m'avez adressée à la date de ce jour, au nom de la commission nommée par l'Assemblée nationale pour examiner la demande en autorisation de poursuites déposée contre moi par M. le gouverneur de Paris, et je m'empresse de déférer à l'invitation qui m'est faite de me rendre dans cette commission pour être entendu en mes dires et observations au sujet de ladite demande en autorisation.

Je n'ai jamais décliné, monsieur le président, de comparaître devant la justice du pays. Appelé par les parquets des conseils de guerre à déposer sur des faits à l'occasion desquels une incrimination suivie immédiatement d'un mandat de dépôt pouvait être à l'instant même soulevée contre moi, je n'ai pas fait défaut. J'ai été entendu en mes déclarations qui ont été recueillies, et j'ai repris, au sortir de cette audience, en toute liberté, l'exercice de mon mandat de conseiller municipal de la ville de Paris et mes occupations habituelles, sans être jamais inquiété.

J'ai dû penser dès lors que je n'avais nul compte à régler avec la justice, et je pense encore qu'il en est ainsi. Quand j'ai accepté la candidature qui m'a été offerte par les électeurs du Rhône, je me suis cru, en droit et en conscience, parfaitement éligible et l'Assemblée nationale vient de me confirmer dans ma conviction, en validant sans discussion les pouvoirs de représentant du peuple qui m'ont été conférés par près de 30,000 électeurs.

Il m'est absolument impossible aujourd'hui, après la validation de mes pouvoirs, de laisser mettre en question avec mon aveu l'intégrité de mon caractère de citoyen éligible qui vient d'être reconnu d'une manière si éclatante, et qui, très-certainement, ne l'aurait pas été si j'avais, par un acte quelconque de mon passé politique, donné prise à une action légitime et recevable devant la justice, soit civile, soit militaire.

J'ai l'honneur de vous offrir, monsieur le président, et je vous prie de faire agréer à vos honorables collègues l'expression de la considération avec laquelle je suis leur très-humble et très-obéissant collègue et serviteur.

A. RANC,
Député du Rhône.

de résolutions prises en ce conseil et d'un plan de conduite adopté qui laisserait de côté l'impératrice Eugénie et M. Rouher et ne tendrait à rien moins qu'à une présidence princière de République. Ainsi se fonderait à son tour une branche cadette dans la famille Bonaparte.

Si le proverbe est vrai qui dit « qu'il n'y a pas de fumée sans feu », il est naturel que l'on cherche à s'expliquer ce voyage, objet de commentaires si variés.

Quelques journaux vont même jusqu'à croire, comme le Soleil, par exemple, que le prince Jérôme-Napoléon n'a pas quitté Paris et qu'il a seulement quitté l'hôtel Bristol, pour aller s'installer à l'hôtel Bedford, rue de l'Arcade.

L'Agence Havas l'envoie en Suisse.

Samedi dernier, à huit heures du soir, trois honorables, cravatés de blanc, en grande tenue de soirée, se rencontraient à la gare de Paris, à Versailles.

L'un d'eux, M. Martel, dit à ses deux collègues :

— Vous y allez donc ?

— Mais sans doute ! et vous ?

— Moi aussi, naturellement.

Et voilà nos trois honorables partis.

On arrive à Paris. M. Martel, toujours empressé, hèle une voiture, y fait monter ses deux compagnons de route et donne l'adresse au cocher.

On part, et en route on cause politique. Tout à coup la voiture s'arrête... boulevard Malesherbes.

M. Martel descend... ses collègues ne bougent pas.

— Mais ce n'est pas ici dit l'un d'eux.

— Comment ! vous ne venez pas chez M. Thiers ?

— Mais non ! nous allons chez M. de Broglie.

M. Martel a refermé la portière avec une mauvaise humeur... qui se comprend.

On lit dans le Journal officiel :

« Des doutes s'étant élevés au sujet de l'interprétation de la proclamation du président des Etats-Unis, en date du 30 octobre 1872, qui a rétabli, dans les ports de l'Union, les droits différentiels sur les marchandises importées par navires français d'autres pays que la France, le département des affaires étrangères croit devoir rappeler qu'il résulte d'une circulaire du secrétaire du Trésor à Washington, interprétative de la décision présidentielle, que lesdites surtaxes ne sont pas applicables aux marchandises importées directement des ports français aux Etats-Unis par navires français, qu'elle que soit la nationalité de ces marchandises. »

M. Aurélien Scholl, dans sa chronique de l'Événement, aborde, en passant, un sujet toujours actuel, la vanité exagérée des artistes et surtout des comédiens :

« Je me rappelle, dit-il, les tristesses de Jules de Prémery, un homme d'esprit mort à quarante ans, comme Murger, comme Thiboust.

— On ne se figure pas, disait Prémery, combien ma besogne est difficile. Je me suis avisé de dire, dans un de mes derniers feuilletons, que Laferrière était parfait. Mon Dieu, oui, voici la phrase : *Fou par amour...*

— Eh bien ?

— Eh bien ! Laferrière est arrivé chez moi, à neuf heures du matin, et, les yeux pleins de larmes, il m'a pris les mains, en demandant : Que vous ai-je fait ?

— Moi, plein d'étonnement :

— Mais rien que je sache, et je ne vois pas ce qui peut nous faire supposer que j'ai changé à votre égard.

« Comment ! dans votre feuilleton d'hier, vous dites que j'ai été parfait ? Vous le dites froidement, sèchement, sans un mot agréable pour moi ?... »

Prémery ajoutait :

— Je n'ose plus dire de quelqu'un qu'il est parfait, dans la crainte de recevoir des témoins !... »

Jouvin s'était, un jour, avisé d'imprimer :

« M. Faure est un des plus grands chanteurs de ce temps. »

Deux ou trois jours après, il rencontra Faure sur le boulevard :

« Je vous remercie, lui dit l'artiste, des lignes élogieuses que vous m'avez consacrées. »

Elles sont, répondit Jouvin, l'expression exacte de ma pensée.

« Seulement, reprit Faure, vous dites que je suis un des plus grands chanteurs de ce temps ?... »

« Sans doute. »

« C'est très-aimable à vous, mais... quels sont donc les autres ? »

Plusieurs journaux ont traduit les initiales R. L. P., gravées sur la tombe de Napoléon III, par *Rex, imperator, proscriptus*.

Ces lettres ne signifieraient-elles pas tout simplement : *Requiescat in pace* ?

« On a parlé des fabuleux colifs et des pierreries sans nombre qu'apporte le shah de Perse avec lui, dans son voyage en Europe ; mais aucun journal n'a encore dit un mot de la partie curieuse de son bagage. Sans contredit, cette partie se compose des talismans dont le shah, superstitieux à l'excès, ne se sépare jamais.

Ces talismans sont extrêmement nombreux. Le shah en a plus de deux cents. Aussi nous bornerons-nous à en citer quatre ou cinq, les principaux.

Le plus important vient en ligne directe — ou du moins passe pour venir — du légendaire Rustem, l'homme dont Lamartine a écrit l'histoire. C'est une étoile d'or, à cinq pointes, ornée de cinq gros diamants. Rustem la plaçait sur le front de son cheval noir, bête merveilleuse dont un poète persan a dit :

Il passe, rapide, comme un oiseau de proie dont l'épouvante agrandit les ailes.

Cette étoile se nomme *Mirzoum*. Elle a, suivant les sorciers persans, la propriété de forcer les conspirateurs à avouer immédiatement leurs projets. Lorsque le frère du shah fut, voici quelques années de cela, accusé de trahison, Nassar-Ed-Din lui présenta l'étoile de Rustem. Terrifié et pris de remords, le coupable avoua tout. On ne manqua pas d'attribuer cette confession à l'influence magique de l'étoile *Mirzoum*.

Le frère du shah fut exilé, et le shah condamna ses complices au supplice de la ficelle dans le nez. Ce supplice mérite une description particulière. Voici en quoi il consiste : Le bourreau vous perce les narines et y introduit une corde. Puis il vous conduit ainsi en laisse par la ville. Quand on est riche et qu'on prend avec lui des arrangements préliminaires, il ne tend pas la corde. Sinon, il vous arrache le bout du nez.

Lorsqu'un des conjurés, Mohamed-Khan, subit ce supplice, il traita avec le bourreau et lui promit cinquante tomans. Au bout de deux cents pas, le bourreau se retourna vers lui et lui dit :

— Donne cent tomans, ou je tire la ficelle !

Mohamed-Khan s'exécuta. La même scène se renouvela une dizaine de fois. Quand il parvint au terme de sa triste promenade, il devait deux mille tomans au fonctionnaire sans délicatesse qui l'avait fait chanter.

Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 20 JUIN 1873

— 16 —

LE

BAPTÊME DU SANG

PREMIÈRE PARTIE
IX — (Suite)

On venait de répandre sur la toile les dernières gerbes apportées à force de bras, et les fileaux, infatigables et terribles, tombant et se relevant en cadence, achevaient leur œuvre. Aux joies du travail allaient succéder bientôt les joies du festin. A ce moment, un des domestiques du château vint demander à parler à M. le marquis, pour affaire pressante, et qui, s'il fallait l'en croire, ne souffrait point de retard.

M. de Vimeuse accorda tout de suite l'audience demandée, et après des pourparlers de cinq minutes, revenant vers son fermier, qui ce jour-là était son hôte.

— Excusez-moi, mon pauvre Tournebut, lui dit-il affectueusement. Vous voyez bien que ce n'est pas ma faute ! ajouta-t-il d'un ton sincère, on vient me chercher jusqu'ici, et m'arracher à mes plaisirs... Dieu sait, pourtant, que je ne voulais pas vous quitter de la journée, et que je me faisais une véritable fête de rester avec vous... au moins

jusqu'à demain !

— C'est pour nous tout le chagrin, monsieur le marquis, répondit le fermier en mettant à la main son chapeau à larges bords, car c'était pour nous tout l'honneur. Vous absent, c'est comme si notre soleil s'éteignait : tout le monde vous aime ici, et ils vont être bien fâchés de vous voir partir.

— Moins que moi de m'en aller, maître Jean ! répondit M. de Vimeuse avec un air de franchise.

— Allons ! voyons ! sans vous commander, monsieur le marquis, n'y aurait-il pas moyen d'arranger la chose ? sauf votre respect, qu'est-ce qu'il vous veut Baptiste ?

— Il ne me veut rien, lui ! Mais vous connaissez mon cousin, M. Octave de Kergor ?

— L'officier de marine ? oui, je le connais ! Un gentil garçon, foi d'honnête homme ! il a mangé de la galette et bu du cidre chez nous, il y a deux ans... un aimable monsieur, et pas fier !

— Pour cela, non ! Il n'y a que les sots qui sont fiers ! Eh ! bien, c'est lui qui arrive de Cherbourg pour me voir. S'il n'arrivait que de Cherbourg, je le ferais bien attendre !... mais il arrive de Chine !... Il vient de faire son premier voyage autour du monde, et il y a longtemps que nous ne sommes pas vus... alors, vous comprenez ?

— Je comprends que M. le vicomte doit être d'une famille de bonnes gens, puisqu'il est votre cousin... Il n'est

peut-être pas plus difficile que vous, monsieur le marquis... Si on lui demandait, bien honnêtement, de venir avec vous, sans façon, il ne dirait peut-être pas non ! Quand il y a à dîner pour trente...

Il y a pour trente et un... je vais le chercher ! fit le marquis, enchanté de finir avec ses fermiers la journée commencée avec eux, et certain d'ailleurs, comme le lui avait dit Jean Tournebut tout à l'heure, de faire plaisir à tout le monde.

— Vous ne serez pas longtemps ?

— Dix minutes ! mais attendez-nous ici, que nous fassions tous ensemble une belle entrée dans votre cour !

— Allons ! mes amis, du cœur à l'ouvrage ! fit maître Tournebut en revenant vers ses travailleurs. Aux derniers les bons !... Qu'on me brosse ce tas-là : en deux temps quatre mouvements ! Il faut finir promptement ce qui nous reste à faire, pour que tout soit prêt quand ces messieurs vont revenir...

— Quels messieurs ? demanda-t-on de toutes parts.

— M. le marquis ramène un ami !

L'annonce d'un nouveau convive, répandue dans le rustique atelier en plein air, y apporta une ardeur toute nouvelle.

On connaissait la générosité du jeune marquis, main toujours tendue et toujours ouverte ; on était certain d'avance que, du moment où il avait accepté l'invitation du fermier, il aurait soin d'envoyer de quoi boire à sa santé ; à

présent qu'ils venaient à deux, on pouvait compter sur une double largesse. Cette perspective réjouissait tout le monde.

On se croyait déjà les coudes sur la table, et l'on se hâta d'achever la tâche pour faire une réalité de ce qui n'était encore qu'une douce espérance. Les vaineurs aux reins puissants versaient dans les grands sacs le grain mûr et lourd, et les femmes liaient en bottes la paille sèche vidée, quand le break du château apparut à l'extrémité du sillon.

M. de Vimeuse en descendit le premier et offrit la main à son ami. Mais celui-ci, auquel un pareil secours était fort inutile, sauta lestement à terre, et, mettant la main à sa casquette de voyage, bordée d'un petit galon d'or, salua gracieusement à la ronde les hôtes de maître Jean Tournebut.

Tous les yeux se portèrent aussitôt sur le nouveau venu.

X

Le vicomte Octave de Kergor était dans toute la fleur et dans tout l'éclat de la plus belle jeunesse.

Il s'en fallait d'au moins deux ans qu'il eût atteint la trentaine, ce solstice de la beauté virile, après lequel l'astre humain penche, lentement d'abord, mais sans retard et toujours sans arrêt, vers son déclin fatal. L'habitude précoce du commandement ; la familiarité constante avec le danger, sous toutes ses formes ; la mort plus d'une fois regardée en face, lui avaient donné une assurance calme,

et une expression d'intériorité froide, qui formaient avec son âge un contraste assez piquant, et qui n'échappait à personne. La brise de mer et les ardents rayons des soleils méridionaux avaient, en brunissant son teint, marqué sa physionomie de cette sérieuse et forte empreinte qui sied si bien au visage de l'homme.

Il portait avec autant de grâce que d'élégance le joli uniforme des enseignes de vaisseau : le pantalon demi-juste et l'habit bleu, à boutons de métal estampés d'une ancre, largement ouvert sur la poitrine et laissant voir le gilet de piqué blanc.

Les aiguillettes d'orentouraient l'épaule gauche et flottaient sur la poitrine. Un petit poignard, arme de fantaisie, en dehors de l'ordonnance, battait sur sa hanche, retenu par une ceinture de soie rouge, et lui donnait une vague apparence de héros byronien... légèrement révisé par le costumier de l'Opéra-Comique. Mais nos paysannes ne sont point, en fait d'uniforme, d'un purisme exagéré, et celui du vicomte de Kergor, qui rebassa sa bonne mine, leur prut à toutes aussi charmant que sa personne. Quant aux hommes, le bout de ruban rouge noué négligemment à la boutonnière de l'enseigne leur imposait un certain respect, et communiquait à l'officier quelque chose de l'infatigable prestige que ce signe de l'honneur et du courage exerce toujours sur les âmes simples.

LOUIS ENAUBT.

En suite au prochain numéro.